



Atelier *l'établi* - Patrick DUFRECHOU
Lieu-dit Beauregard 32170 Sainte-Dode
Tél : 06 37 18 53 57
Web : www.letabli-patrick.com
Email : letabli.patrick@gmail.com

Charte des utilisateurs

1. Services proposés

L'utilisateur sera accompagné et conseillé lors de chaque phase de la réalisation de son projet. Les capacités techniques de l'atelier *l'établi* sont les suivantes :

- des machines professionnelles : scie à ruban, dégauchisseuse, ponceuse à bande, mortaiseuse, toupie, raboteuse, tenonneuse, scie radiale, perceuse à colonne.
- de l'outillage électroportatif : ponceuses, perceuses, défonceuses, et de l'outillage manuel.
- des produits professionnels : vernis, cire, colle, teinte, quincaillerie, etc.

L'accès au matériel et son utilisation sont soumis à l'autorité du responsable (Patrick DUFRECHOU) de l'atelier *l'établi*, Lieu-dit Beauregard, 32170 Sainte-Dode. Ce lieu se veut être un lieu d'échange, de convivialité et de partage. Il est impératif que chacun fasse le nécessaire pour le bien-être des uns et des autres.

Seuls les utilisateurs à jour de leur participation forfaitaire aux frais de fonctionnement, à l'atelier *l'établi* peuvent devenir utilisateur ou utilisatrice et accéder à l'atelier. L'accès à l'atelier n'est pas autorisé aux mineurs, sauf aux groupes accompagnés et uniquement sous la responsabilité de leurs accompagnateurs.

La participation forfaitaire est fixée à 60 € pour une durée d'un an à compter de la signature. Un justificatif vous sera délivré lors du règlement.

2. Devoirs de l'utilisateur :

Une formation et sensibilisation à l'utilisation des machines à la première heure sera faite, en fonction :

- du projet et des besoins de chacun. Patrick DUFRECHOU évaluera la phase technique de la réalisation.
- de la maîtrise de l'utilisateur du type de machine, et du risque encouru par son utilisation. L'utilisateur pourra travailler seul ou accompagné sur la machine.

Tout travail qualifié de dangereux par Patrick DUFRECHOU sera réalisé par lui-même.

Rien ne pourra être fait sans l'accord préalable de Patrick DUFRECHOU. De même, c'est Patrick DUFRECHOU qui réglera les machines et qui initiera l'utilisateur. Les machines ne pourront être démarrées sans ce préalable.

Lors de l'utilisation du matériel, il est impératif de respecter les pictogrammes appliqués sur chaque machine ainsi que les consignes de sécurité.

Certaines machines étant bruyantes et / ou dégageant beaucoup de poussière, le port du casque de protection auditive, de lunettes ainsi que d'un masque de protection peut être conseillé voire obligatoire.

Une tenue vestimentaire adaptée sera demandée :

- chaussures fermées obligatoires, de préférence chaussures de sécurité.
- le port de gants est strictement interdit lors de l'utilisation des machines.
- gourmets, écharpes longues, tee-shirt ou chemise hors du pantalon sont strictement interdits (risque d'entraînement dans les machines).

Les personnes portant des cheveux longs devront les attacher.

Une personne unique pourra utiliser le matériel mis à disposition. Si elle est accompagnée par une tierce personne, l'accompagnant devra être qualifié d'utilisateur et les heures seront doublées selon l'utilisation des machines.

Pour l'usage au quotidien des outils coupants, une participation aux frais d'affûtage vous sera demandée. La tarification de l'affûtage est affichée à l'accueil.

En cas de détérioration à la suite de l'utilisation de bois anciens qui peuvent contenir des éclats métalliques, l'affûtage des fers et les outils à remplacer seront facturés.

L'utilisateur devra ranger et nettoyer son poste de travail après chaque utilisation.

3. **Tableau utilisateur**

Il est à disposition de chaque nouvel utilisateur.

Les tarifs indiqués sont des tarifs par **quart d'heure**.

À chaque fin d'utilisation de l'atelier, ce tableau devra être dûment rempli et signé. Il est convenu que les petites quincailleries d'appoint ou colles inhérentes aux assemblages sont incluses dans les tarifs. Les produits spéciaux ou de finition feront l'objet d'une facturation ou pourront être fournis par l'utilisateur, ainsi que les grosses quantités de vis, de type fabrication de volets.

Le règlement se fera au maximum à la fin de chaque semaine et partiellement au cours de fabrication de votre projet.

Le projet reste la propriété de l'atelier *l'établi* tant que la somme due n'est pas intégralement réglée.

4. **Engagement éco-responsable :**

L'atelier *l'établi* s'inscrit dans cette démarche :

- le mode de production est, pour tout ou partie, respectueux de l'environnement et les matériaux sont, si possibles d'origine locale.
- la commercialisation fait appel à une utilisation réduite des transports et privilégie les modes « doux ».
- la gestion de l'eau et le tri des déchets font partie de cet engagement.

ATTENTION : l'utilisateur, en connaissance de cause, reconnaît avoir été informé des conséquences liées à l'accès à l'atelier. Il connaît les risques de l'utilisation des machines et des outils s'y trouvant, pour lui-même et pour son environnement.

Le non-respect des principes du présent règlement, ainsi que des directives données par Patrick DUFRECHOU, pourront donner lieu à une exclusion du local. Patrick DUFRECHOU se réserve le droit de refuser l'accès à l'atelier d'un utilisateur dont le comportement n'est pas adapté. L'utilisateur devra se conformer à cette démarche.

L'utilisateur reconnaît qu'il est titulaire d'une assurance responsabilité civile qu'il doit remettre à Patrick DUFRECHOU lors de la signature de la charte des utilisateurs.

L'utilisateur ou l'utilisatrice :

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP ville :

Tél/ Mail :

Fait en 2 exemplaires le/...../..... à SAINTE-DODE

L'utilisateur :

Atelier *l'établi* :

(Lu et approuvé +Signature)

Patrick DUFRECHOU (Signature)

L'utilisateur :

(Nom, Prénom, Mention : *Atteste avoir effectué la formation aux règles de sécurité et consignes pour l'utilisation des machines à bois de l'atelier l'établi*, Signature)